



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 97991

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les propositions du collectif interassociatif sur la santé (CISS) concernant le défi de santé publique que constitue la perte d'audition. En effet, pour relever ce défi, le CISS considère qu'il convient de construire une politique volontariste. À cette fin, il propose notamment de définir des prix limite de vente pour tous dispositifs médicaux remboursables correspondant aux bases de remboursement de l'assurance maladie. Ainsi, il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97991

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6828

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)